

ESPACE MILITAIRE

Cellule d'Aide aux Blessés et d'Assistance aux familles de la Marine (CABAM)

L'accompagnement humain dans la durée du personnel blessé ou gravement malade ainsi que celui de la famille du marin décédé en activité de service, est un devoir.

Chaque marin doit pouvoir exercer son métier en étant assuré qu'en cas de drame ou d'aléa de la vie, le soutien qui sera apporté par la Marine sera sans faille.



La CABAM est chargée de

- > Coordonner les actions engagées par les intervenants, en apportant une aide administrative, juridique, morale au personnel blessé ou malade de la marine nationale
- > Apporter une assistance administrative et accorder les droits financiers aux familles des marins décédés en activité de service, de les accompagner dans la durée et de traiter leurs dossiers dans les meilleures conditions de temps et d'efficacité

La directive n° 0-21009-2017 ARM/DPMM/CPM/NP du 25 juillet 2017 formalise l'organisation des différentes actions de soutien destinées à atténuer les conséquences de situations souvent douloureuses et à maintenir, avec les personnes concernées ou leur famille, un lien solide avec l'institution, dans un esprit de solidarité, de fraternité et de cohésion.

En matière de blessures ou de maladie

Un guide rédigé par le Secrétariat général pour l'administration intitulé « Guide pension militaire d'invalidité » est consultable sur Intramar via le site [CABAM](#) :

INTRAMAR / SITES MARINE / SITE RH / VIE DE MARIN / SOUTIEN AUX BLESSÉS ET AUX FAMILLES ENDEUILLÉES

Coordonnées de la CABAM

BCRM de Toulon
CERH / CABAM
BP 88
83800 TOULON CEDEX 9

Pôle d'aide aux blessés
Tél : 04 22 43 54 87

Pôle d'assistance aux familles
Tél : 04 22 42 12 31
Courriel : cabamblesses@gmail.com

En savoir plus

- Informations utiles sur le site internet du ministère de la défense dédié aux blessés et aux familles

